

Recueil de résolutions CPC de la réunion du 4 décembre 2012

Communication du Secrétariat

2012-II-1	CDNI – Comptes de l'exercice 2011
2012-II-2	CDNI – Budget 2013
2012-II-3	Péréquation financière internationale
2012-II-4	Traitement des résidus gazeux de cargaisons liquides
2012-II-5	Composition et présidence de la CPC et composition de l'IIPC

Résolution CDNI 2012-II-1

CDNI – Comptes de l'exercice 2011

La Conférence des Parties Contractantes,
vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de la CDNI relative à l'exercice 2011,
vu également le rapport des comptes sur cet exercice 2011 de l'organisme de contrôle KPMG,
adopte le bilan de l'exercice 2011 en annexe présentant un total de 759 435,53 € et
donne quitus au Secrétaire général.

Annexes

BILAN DE L'EXERCICE 2011

Bilan au 31 décembre 2011			
Actif		Passif	
		Résultat en instance d'affectation	383 354,55 €
Charges constatées d'avance	386 758,69 €	Résultat* 2011	- 4 656,45 €
Produits à recevoir		Avance des Pays-Bas	375 000,00 €
Trésorerie	372 676,84 €	Charges à payer	5 737,43 €
Total	759 435,53 €	Total	759 435,53 €

* Déficit budgétaire (15066,64 €) + produits financiers (10410,19 €)

- Annexe 1 : Considérations générales relatives à l'exécution des budgets 2011
- Annexe 2 : Recettes budgétaires de l'exercice 2011
- Annexe 3 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2011
- Annexe 4 : Situation de la trésorerie au 31.12.2011
- Annexe 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2011

Considérations générales relatives à l'exécution des budgets 2011

RECETTES BUDGETAIRES

Cotisations :

A la clôture de l'exercice toutes les parties contractantes étaient à jour de leurs cotisations.

Intérêts :

Le montant des recettes hors budget c'est élevé en 2011 à 10 410.20 € dont 2 650.26 € d'intérêts courus.

DEPENSES BUDGETAIRES

L'examen des comptes de dépenses permet de constater des dépassements budgétaires pour les postes suivants :

Fonctionnement CPC - IIPC

Interprétation	5 279,90 €
Traductions	4 911,13 €
Impressions et fournitures de bureau	253,15 €
Révision des comptes	868,93 €

Investissement IIPC

Modification SPE	37 080,30 €
------------------	-------------

Total des dépassements	48 393,41 €
-------------------------------	--------------------

Les dépassements énumérés ci-dessus sont atténués par les crédits excédentaires dégagés aux autres articles budgétaires mais non intégralement absorbés :

Fonctionnement CPC – IIPC

Téléphone Internet	1 891,20 €
Personnel CCNR	3 622,19 €
Frais de déplacements	4 635,21 €
Frais bancaires	739,96 €
Achats	28,02 €

Fonctionnement SPE

Exploitation SPE	22 410,19 €
------------------	-------------

Total des excédents	33 326,77 €
----------------------------	--------------------

En conséquence, les réalisations du budget 2011 ont généré un déficit budgétaire global de 15 066,64 €. Le taux de réalisation du budget s'élève à 102% au 31/12/2011.

Annexe 2

RECETTES BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011

Réalisation conformément au budget fixé par les délégations et au document CPC (10) 58 rev.1 du 10 décembre 2010

	Recettes 2011 en €	Budget 2011 en €
Recettes budgétaires 2011		
Cotisations 2011		
Allemagne	152 000.00 €	152 000.00
Belgique	76 500.00 €	76 500.00
France	42 525.00 €	42 525.00
Luxembourg	38 750.00 €	38 750.00
Pays-Bas	253 925.00 €	253 925.00
Suisse	46 300.00 €	46 300.00
Total recettes budgétaires	610 000.00 €	610 000.00 €
Recettes diverses		
Intérêts comptes à terme	10 410.18 €	- €
Ecart de règlements	0.01 €	
Total recettes diverses	10 410.19 €	- €
Total général budget CDNI	620 410.19 €	610 000.00 €
Solde général	- 10 410.19 €	
excédent paiement des Etats (hors produits financiers)		
déficit paiement des Etats (hors produits financiers)	0,00 €	

Annexe 3

DEPENSES BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011

	2011	Réalisé 2011
Budget CPC	76 857.14 €	79 092.37 €
interprétation	17 857.14 €	21 628.50 €
téléphone Internet	3 000.00 €	1 108.80 €
traduction	12 750.00 €	18 291.73 €
personnel	22 250.00 €	21 344.45 €
impression	8 000.00 €	8 253.15 €
déplacements	7 000.00 €	2 364.79 €
révision des comptes	3 000.00 €	3 868.93 €
frais bancaires	1 000.00 €	260.04 €
achats	2 000.00 €	1 971.98 €
Budget IIPC	533 142.86 €	545 974.27 €
1. Fonctionnement	78 142.86 €	76 304.16 €
interprétation	7 142.86 €	8 651.40 €
traduction	4 250.00 €	3 619.40 €
personnel	66 750.00 €	64 033.36 €
2. Investissement	155 000.00 €	192 080.30 €
Etalement investissement		
modification du SPE	30 000.00 €	67 080.30 €
Amortissement prêt NL	125 000.00 €	125 000.00 €
3. Fonctionnement SPE-CDNI	300 000.00 €	277 589.81 €
Total CDNI	610 000.00 €	625 066.64 €

SITUATION DE TRESORERIE AU 31.12.2011

Situation de trésorerie au 31 décembre 2011	
Caisse	0,00 €
CIAL compte CDNI	32 655,79 €
CIAL compte EXCOM	0,00 €
CIAL compte EXCOM EPS	0,00 €
CIAL compte à terme CDNI	337 370,79 €
Intérêts Courus	2 650,26 €
Total	372 676,84 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

Le déficit global se monte à 4 656,45 €. Il se compose du déficit budgétaire de 15 066,64 € diminué des produits financier de 10 410,19 €.

Sur la proposition du Secrétariat, ce déficit a été reporté sur l'exercice 2012.

Résolution CDNI 2012-II-2

CDNI - budget 2013

La Conférence des Parties Contractantes,

vu le Budget détaillé, préparé par le Secrétariat (Document CPC (12) 36), et conformément à l'article 1 du règlement financier de la CDNI,

adopte son budget 2013 au titre de l'article 14 paragraphe 6 de la Convention ainsi que le budget 2013 de l'IIPC au titre de l'article 10 paragraphe 6 de la Convention, s'élevant à un total de 639 000 € (six cent trente-neuf mille euros) ;

décide d'appliquer un ajustement budgétaire de 37 500 €, ce qui ramène le montant à répartir entre les Parties Contractantes à 601 500 € ;

arrête la répartition suivante des contributions des Parties Contractantes :

PAYS	2013 (montant en euros)
Allemagne	151 916
Belgique	74 417
France	39 542
Luxembourg	35 667
Pays-Bas	256 541
Suisse	43 417
Total	601 500

Les cotisations seront versées au compte de la CDNI auprès de la banque CIC Est domiciliée à Strasbourg.

Les Etats contractants rappellent que ce versement est soumis à l'approbation des budgets nationaux par leurs Parlements respectifs.

Cette résolution prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Résolution CDNI 2012-II-3

Péréquation financière internationale

La Conférence des Parties contractantes,

ayant pris connaissance du rapport verbal du Secrétariat relatif aux travaux de l'Instance internationale de péréquation et de coordination (IIPC),

charge l'IIPC :

- de réaliser d'ici le 30 mars 2013 au plus tard la péréquation financière 2011 et de la soumettre à la CPC pour approbation suivant une procédure écrite ;
- d'élaborer des propositions en vue d'une réalisation, coordonnée à l'échelle internationale, de la vérification, sur la base de standards internationaux correspondants, des comptes des différentes Institutions nationales relatifs au système de financement visé à l'article 6 de la CDNI et de les soumettre à la CPC en juin 2013.

Résolution CDNI 2012-II-4

Traitement des résidus gazeux de cargaisons liquides

La Conférence des Parties contractantes,

considérant que le traitement de résidus de cargaison gazeux revêt une importance croissante à l'échelle internationale et que des restrictions régionales sont déjà envisagées ou mises en œuvre dans les Etats membres,

que les parties prenantes du système ont conscience de la pertinence d'une procédure uniforme,

invite le Secrétariat à appuyer les initiatives des parties prenantes visant à établir les conditions générales techniques, économiques et écologiques et à contribuer à leur élaboration,

charge le Secrétariat de vérifier dans quelle mesure des conditions générales juridiques peuvent être établies par le biais de la CDNI,

demande que lui soit fait rapport régulièrement à cet égard.

Résolution CDNI 2012-II-5

Composition et présidence de la CPC et composition de l'IIPC

La Conférence des Parties Contractantes,

à l'occasion de la Conférence du 4 décembre 2012 au siège de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin,

constate la composition des délégations des Parties Contractantes suivante :

pour

Allemagne:	M. Kliche Mme HÜLPÜSCH M. SPITZER (expert)
Belgique:	M. ARDUI Mme DEWALQUE M. VERLINDEN (suppl.) M. CROO (suppl.) M. VERSCHUEREN (suppl.) M. HELON (expert)
France:	M. BEAURAIN Mme FREYTOS (suppl.) Mme BOURBON (experte) Mme VERGES (experte)
Luxembourg:	M. NILLES Mme DOS-REIS M. SCHROEDER (suppl.)
Pays-Bas:	M. TEN BROEKE Mme BROUWER (suppl.) M. KWAKERNAAT M. WEEKHOUT
Suisse :	M. REUTLINGER M. SUTER

Pour 2013 la présidence sera assurée par les Pays-Bas.